

CRITERES JEUNES ENTREPRISES DE CRÉATION

SALONS PARISIENS

- De droit français, ayant entre 1 an et 10 ans d'existence et justifiant de leur centre d'activité en France
- Qui sont constituées autour d'un styliste / créateur, ou dans laquelle celui-ci joue un rôle essentiel
- Réalisant
 - ⇒ Un chiffre d'affaires minimum de l'ordre de 50 K€ minimum jusqu'à 2 ans d'existence
 - ⇒ Un chiffre d'affaires minimum de 250 K€ et un chiffre d'affaires à l'Export de 15% minimum entre 3 et 6 ans d'existence
 - ⇒ Un chiffre d'affaires minimum de 500 K€ et un chiffre d'affaires maximum de 1,5 Ms€ ainsi qu'un chiffre d'affaires à l'export minimum de 30% entre 7 et 10 ans d'existence
- Le taux de subvention sera de 75% des dépenses éligibles (stands, décoration, communication) pour les 6 premières années d'aide, 50% au-delà
- Qui ne sont pas détenues majoritairement (au-delà de 50%) par un Groupe Industriel ou Financier
- Qui disposent d'une structure de gestion
- Qui peuvent fournir un dossier de presse pour justifier de leur notoriété
- Qui sont en règle au regard de la Taxe affectée au moment de la demande d'aide ainsi que les 3 années précédentes

Adopté au Conseil d'Administration

Le 22 mai 2013